

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE		26 novembre 2012
			N° 2012/28
	SNPS Info		

COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION (CSC 113) **DU 21 novembre 2012.**

Le comité de concertation est présidé par Mr J-M VAN BRANTEGHEM DG DGS

Le président ouvre la séance.

- I. **Pondération emploi Calog niveau A : conseiller concepteur et évaluateur d'exercice de planification d'urgence – DCA Charleroi**
Accepté sans commentaire

- II. **Système de formation modulaire et flexible - gestion de la violence**

Il s'agit d'un projet pour la formation GPI48 interne à la DGJ, visant la mise en place de modules spécifiques pour le travail en civil et la formation des moniteurs de maîtrise de la violence.

Le représentant de la DGJ donne une explication sur la base d'un powerpoint.

Pour les syndicats et le Président du Comité Supérieur de Concertation, ce projet doit être soumis préalablement au comité de direction et au comité de négociation indépendamment du fait qu'il y ait de bonnes idées qui ont été émises.

Le SNPS souhaite une approche au niveau Police Intégrée de la formation spécifique au travail en civil dans le cadre de la GPI48, d'autres unités et services hors DGJ étant également concernés.

En attendant, les cours dans le cadre de ce projet seront suspendus.

- III. **Plan global de prévention 2013-2017**

L'autorité propose de travailler en collaboration avec les syndicats, des groupes de travaux seront mis en place. Les syndicats ont marqué leur accord.

- IV. **Politique intégrale en matière d'alcool et de drogues**

Cette politique générale est inspirée par le CTT 100 (Convention collective de travail) et est soutenu par la direction de la police fédérale. DGS a élaboré cette politique en collaboration avec des partenaires internes et externes.

Le président du groupe de pilotage fournit une explication sur le processus suivi.

Le SNPS demande que la compétence de décision pour les cas exceptionnels dans le cadre de la consommation d'alcool soit plus proche de la base et par conséquent qu'elle soit attribuée aux titulaires de mandat. L'autorité confirme que cette compétence reviendra dans un premier temps à la Commissaire générale.

L'autorité communiquera également les principes de fonctionnement de cette politique.

V. Remboursement des frais de missions à l'étranger hors corporate card :

Le représentant de la DSF fournit une explication et une vue d'ensemble des fichiers malgré sa réponse écrite.

VI. SPC – demande de dérogation au temps de travail – service 12 hrs

L'autorité explique les raisons d'un tel système.

Pour le SNPS, ce débat doit d'abord avoir lieu au niveau du CCB197 afin de répondre aux questions spécifiques.

Les autres syndicats ainsi que l'autorité confirment que le dossier doit être traité par le CCB197. Ce point sera mis à l'ordre du jour du comité de concertation du mois de décembre.

VII. Restrictions budgétaires

Le CDP Mahieu éclaire les syndicats sur les restrictions budgétaires. Il évoque en outre les procédures (FEDCOM), les directives ministérielles dans le cadre de l'épargne et l'attitude plus stricte de l'inspecteur des finances.

En ce qui concerne la question des pneus hiver, l'autorité explique clairement que tous les pneus hiver demandés seront fournis.

En ce qui concerne la suppression de la réception « jardins d'hiver », l'autorité

En ce qui concerne les vêtements de fonction pour les travailleurs et le personnel de nettoyage. Le CDP Mahieu explique que le marché est en cours. Mais il y a du retard dans la procédure.

VIII. Divers :

- Centre de coopération policière et douanière du Luxembourg (CCPD)
Le SNPS demande : Quel CCB est compétent pour le CCPD Luxembourg ? L'autorité soumettra la question à la CG.
- Le SNPS signale un problème de matériel concernant le CIC Luxembourg. Le CDP Mahieu va vérifier car il n'existe pas de solution évidente.
- Quid de l'examen de promotion sociale Calog ?
La question sera soumise au comité de négociation.

LE SNPS VOUS INFORME